

# ***La Commune de Paris au jour le jour***

***19 mars - 28 mai 1871***

***D'après l'édition de 1908, Librairie C. Reinwald***

***Schleicher frères, Éditeurs,***

***61 rues des saints-pères, Paris.***

## **JOURNAL DE LA COMMUNE**

***4 avril 1871***

Ça n'est pas ça. Hélas! bonnes nouvelles, fausses nouvelles.

Hier, la cohue Bergeret a échoué, contournant le Mont Valérien et la cohue Flourens a échoué de l'autre côté; Flourens a même été tué, et si les deux avant-gardes ont fait leur jonction, c'est chez les morts. Les bandes de la garde nationale avaient occupé presque en même temps Chatou et Bougival, sur le clocher duquel le drapeau rouge flotta pendant deux heures. On s'y refit un peu, et, sans doute, on s'attarda dans les cabarets à déjeuner. On s'était remis cependant en marche, les plus pressés en avant, les autres échelonnés au hasard de leur force ou de leur bonne volonté. C'est alors que fondent sur eux tout d'un coup l'artillerie et la cavalerie descendant à toute bride de St-Germain, chassant et refoulant devant elles les gardes nationaux. Ébaubis et dans le plus complet désarroi, ceux-ci évacuent successivement Bougival, La Jonchère, La Malmaison, Chatou, Rueil et Nanterre. En même temps des soldats descendus de Versailles garnissaient sur les hauteurs de la Celle Saint-Cloud les ouvrages construits par les Prussiens et s'y retranchaient pour fermer la route. Aucun des soldats n'a songé un instant à lever la crosse en l'air, ils sont précédés par les gendarmes, ils ont des argousins dans le dos, - on s'est fait, on se fait probablement encore de déplorables illusions sur leur compte. Plusieurs ont raconté avoir vu le cadavre de Flourens; les gendarmes ont fusillé d'anciens troupiers; beaucoup de prisonniers ont été ramassés et conduits à Versailles, mais dans la déroute on n'en peut savoir le nombre; on sait seulement que l'équipée, car la tentative qu'avant-hier au soir et qu'hier encore on pouvait croire un élan d'héroïque fraternité, aujourd'hui, personne ne s'y trompe plus, ce n'est qu'une autre étourderie de ce pauvre Flourens.

Mais si l'autre colonne, celle commandée par Duval réussissait? Hier lundi, elle s'est avancée vers Fleury, Clamart, elle s'est emparée des abords du château de Meudon et de la redoute de Châtillon qu'elle a prise aux troupes versaillaises, qui ne s'attendaient pas à ce brusque mouvement; mais quand les gardes nationaux se sont vus assaillis par les batteries du château de Meudon et par celles des hauteurs de Clamart, ils ont battu en retraite, car ils étaient partis sans artillerie, sans vivres, sans munitions, pour conquérir Versailles.

C'est pour reprendre la redoute de Châtillon qu'a été mandé ce matin, de la place Vendôme, le bataillon auquel j'ai appartenu hier pendant quatre heures. Je puis témoigner, hélas! qu'il était démuné de tout, avait emporté des munitions celui qui par hasard en possédait chez soi. On avait pensé naturellement que les munitions - des vivres, on s'en serait passé - seraient réparties en même temps que les ordres du général. Mais quel général?

Un général? Oui dà! Ces grands bébés de la Commune se sont bien souciés de stratégie. Ils ont appelé leurs bataillons: «*Prenez vite vos fusils, avec ou sans poudre, ne prenez pas*

même le temps de les charger, et courez vite à Versailles par trois ou quatre chemins, courez, les lignards vous attendent pour se jeter dans vos bras.

Je vais, je viens: impossible d'avoir des nouvelles.

Les forts de Vanves et d'Issy, qui nous appartiennent, tonnent toute la journée; mais est-il sûr qu'ils puissent viser quoi que ce soit, et surtout ne pas toucher nos amis?

«*A la porte d'Issy, de nombreuses femmes attendaient*», raconte le *Mot d'ordre* je crois. Elles étaient pâles mais fermes... La porte s'ouvre, le pont-levis se baisse, le tambour bat, le bataillon passe. Ces hommes barbouillés de poussière, les vêtements en lambeaux, s'avancent: «*Vive la République!*». Ils disent: «*Tout va bien!*» - Tout va-t-il bien? Je ne sais... Beaucoup ont des cheveux blancs.

Les femmes se précipitent dans les rangs dès qu'elles voient ceux qu'elles aiment. Elles les couvrent de baisers et de pleurs. L'une ayant entraîné son mari, noir de poudre, l'officier vient le réclamer. «*Oh! soyez bien tranquille, dit la femme, je vous le rendrai tout à l'heure*».

Plus loin venaient les blessés... Nous voyons amputer un garde national. On jette son bras dans le fossé...

La colère répond à la provocation, la haine répond à la haine. Voici le décret dont on vient de placarder nos murailles:

*La Commune de Paris,*

*Considérant que les hommes du gouvernement de Versailles ont ordonné et commencé la guerre civile, attaqué Paris, tué et blessé des gardes nationaux, des soldats de la ligne, des femmes et des enfants;*

*Considérant que ce crime a été commis avec préméditation et guet-apens, contre tout droit et sans provocation,*

*Décrète:*

*Article premier: - MM. Thiers, Favre, Picard, Dufaure, Simon et Pothuau sont mis on accusation.*

*Art. 2. - Leurs biens seront saisis et mis sous séquestre, jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple.*

*Les délégués de la justice et de la sûreté générale sont chargés de l'exécution du présent décret.*

*La Commune de Paris.*

Nous entrons, cela se pressent, dans la voie des actions et des réactions terribles. Avant de nous laisser gagner par la colère, avant d'être emportés nous aussi par le tourbillon des événements, avant qu'égarés par le vertige universel, nous ne sachions plus distinguer le bon sens et le bon droit, arrêtons-nous à ce premier pas et demandons-nous: *Ce décret est-il juste?*

Je crois que oui. A moins que le sang affluant dans mon cerveau ne m'ait déjà troublé la vision et le jugement, je dis que MM. Thiers, Favre, Picard, Dufaure, Simon et Pothuau sont des criminels pour avoir déchaîné sur la France les horreurs de la guerre civile. Ils sont criminels de n'avoir pas écouté la réponse que le suffrage universel a fait à leur tentative de coup d'Etat, criminels de n'avoir pas épuisé les moyens de conciliation avant de recourir aux canons aveugles, à la baïonnette féroce; ils sont criminels de n'avoir pas même voulu entendre une seule parole de paix. Leur crime s'aggrave: représentants nommés par la ville de Paris, ce sont eux qui menacent Paris de leur couteau sanglant. Il y a du parricide dans leur fait.

Maintenant, est-ce à la Commune, leur ennemie, de les décréter d'accusation? En cas de victoire de la Commune, serait-ce à la Commune de les juger? Non, c'est au suffrage universel, consulté à nouveau, qu'il appartiendrait de prononcer le jugement. C'est au suffrage universel de la France entière qu'il appartiendrait de vider au plus vite le différend entre la vieille Assemblée et la jeune Commune. Mais, hélas! qui peut le convoquer, ce suffrage universel, qui pourrait nous sauver de la tempête qui s'amasse? Aucune constitution n'a prévu le cas.

J'entends dire par des ennemis de la Commune qu'elle commet une iniquité en mettant provisoirement sous séquestre les biens de ces gens-là. - Nous y repenserons plus tard. Il s'agit bien maintenant de quelques maisons et de quelques mobiliers!

**Elie RECLUS.**

-----